

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DÉCEMBRE 2019 PRINCIPALES DÉCISIONS

Le Conseil d'administration de l'ARES s'est réuni le 17 décembre 2019. Il a notamment pris les décisions suivantes.

01. / Avis du Conseil d'orientation

Le Conseil d'administration a pris connaissance de l'avis sur l'offre d'études et de formation continue que lui a remis le Conseil d'orientation de l'ARES. Il est le résultat d'un an de travail entamé dès le mois de février 2019.

Le Conseil d'orientation a opté pour deux axes de travail. Le premier, consacré à la numérisation de l'enseignement supérieur, et le second pour approfondir deux des objectifs et finalités des missions des établissements de l'enseignement supérieur, tels que définis dans le Décret « Paysage », à l'article 3 (§1, 1° et 2°), à savoir :

1° accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire ;

2° promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs.

L'avis du Conseil d'orientation peut être consulté sur le site Internet de l'ARES à l'adresse suivante :

<https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-orientation#03-avis>.

Le Conseil d'orientation de l'ARES, présidé par Marcel Miller, a été installé en septembre 2016. Il est chargé de remettre des avis au Conseil d'administration de l'ARES dans le but de contribuer à une meilleure organisation du système d'enseignement supérieur et une offre d'études la plus en harmonie avec les missions générales de l'enseignement supérieur, en fonction des réalités socio-économiques et socioculturelles et des besoins à long terme estimés en compétences intellectuelles, scientifiques, artistiques et techniques.

02. / Demandes d'habilitations simplifiées 2020

Depuis 2016, le décret Paysage prévoit une procédure de régulation pour l'ouverture de nouvelles finalités spécialisées (pour les masters 120) et pour les nouvelles options lorsque ces dernières sont répercutées dans l'intitulé du diplôme. Ces demandes sont traitées dans le cadre d'une procédure simplifiée, car elles n'augmentent pas l'offre de formation en Fédération Wallonie-Bruxelles et ne remettent pas en cause le moratoire décidé par l'ARES en décembre 2018.

29 demandes ont été reçues, réparties comme suit :

- » 14 demandes de création de nouvelles options déposées par des hautes écoles
- » 15 demandes de création de nouvelles finalités spécialisées déposées par des universités

La liste des nouvelles finalités spécialisées et des nouvelles options peut être consultée à l'adresse suivante :

http://www.ares-ac.be/images/conseil_administration/Habilitations_simplif_2020.pdf

03. / Avis de l'ARES - Actualisation de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française classant les cours dans les écoles supérieures des arts

Le Conseil d'administration a approuvé une série de propositions de modifications qui lui ont été transmises par la Chambre des écoles supérieures des arts. Celles-ci consistent, d'une part, en l'ajout d'une centaine d'intitulés de cours suite aux nouvelles habilitations qui ont été octroyées aux établissements ces dernières années et, d'autre part, en la mise en conformité de certains intitulés avec la nouvelle manière de formuler le libellé des grades suite à l'adoption du décret « diverses mesures » du 16 juin 2016.

Ces demandes de modifications seront adressées à la ministre de l'Enseignement supérieur en vue d'une mise à jour de l'AGCF en question.

L'avis de l'ARES peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis>

04. / Avis de l'ARES – Enseignement supérieur de promotion sociale – Fusion de l'École de Promotion sociale Saint-Luc et l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine (ISURU)

Le Conseil d'administration a émis un avis favorable à la demande de fusion de l'École de Promotion sociale Saint-Luc et de l'Institut Supérieur d'Urbanisme et de Rénovation Urbaine, et à la création de l'École supérieure de promotion sociale « Ateliers Saint-Luc » qui résultera de cette fusion. Si le Gouvernement et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles soutiennent à leur tour ce projet de fusion, le nouvel établissement reprendra l'offre de formation et les habilitations des établissements concernés.

L'avis de l'ARES peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis>

05. / CBS : Rapport 2019 sur les effets du décret « Open Access » de la Fédération Wallonie-Bruxelles (données 2018)

Le décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (« Open Access »), adopté le 2 mai 2018 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est entré en vigueur le 14 septembre de la même année.

Ce décret institue, pour les chercheurs ayant un lien statutaire ou contractuel avec un établissement d'enseignement supérieur de la FWB, l'obligation de déposer en libre accès dans des archives numériques institutionnelles, certaines de leurs publications, à savoir les articles acceptés dans des périodiques spécialisés paraissant au moins une fois par an.

Il charge également la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs de l'ARES, en collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique, du suivi et de l'évaluation de ses propres effets, concernant notamment les frais de publication imputés aux établissements.

Dans cette optique, un recueil de données annuel a été initié, ce qui permettra à terme de décrire l'évolution des frais de publication, mais aussi le développement de l'Open Access en FWB. Les données de 2018 constitueront ainsi une ligne de référence pour les années à venir.

Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.ares-ac.be/images/conseil_administration/Rapport_Open_Access_2019.pdf

06. / Sélection et financement de 21 projets de développement durable

Le Conseil d'administration a pris connaissance de la liste de 21 projets de développement durable déposés par les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets Commission développement durable 2019.

Soixante et un projets ont été déposés. Ils ont été évalués et sélectionnés par un jury indépendant jusqu'à épuisement des fonds disponibles (200.000 €). La Commission développement durable de l'ARES a ensuite validé la sélection proposée par le jury. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien de 5 000 à 10 000 € (20 000 € pour des projets collaboratifs entre établissements différents).

Le but poursuivi est d'aider les établissements d'enseignement supérieur à créer ou à pérenniser des actions de sensibilisation au développement durable. À terme, il s'agit de construire une « communauté développement durable » facilitant les collaborations entre établissements et l'échange de bonnes pratiques.

La liste des projets soutenus figure ci-après.

| PROJETS | Établissement porteur du projet |
|---|---------------------------------|
| Conférences DD - Transition et partage | ULiège |
| Récupérathèque (Solbosh et Flagey) | ULB |
| Réduction des déchets à court, à moyen et à long terme | La Cambre |
| ERG à Table –(EAT) Sensibilisation à une consommation durable | ERG |
| Greenactiv : Together for Tomorrow | HEG |
| Stylisme et développement durable | ST-Luc-BXL-EPS |
| Lutter contre différents types de pollution | HEH |
| Mise en place cellule DD - ECOLAB | Saint Luc BXL |
| Création roseraie, jardin didactique et d'une prairie mellifère | St Luc Tournai |
| Le surcyclage pour améliorer le cadre de vie | HEPHC |
| Économie durable (travailleurs et consommateurs informés) | ULB |
| Revalorisation des vêtements hors d'usage en panneaux isolants | IEPSCF-Uccle |
| Faire grandir et évoluer le projet de récupérathèque | St Luc Liège |
| Extension projet compostage et sensibilisation projet | UCLouvain |
| Activités complémentaires de l'Ecoteam | HEPN |
| Formation et renforcement de l'Ecoteam | HEFF |
| UMons zero waste | UMons |
| Matériauthèque de BATir « Sensibiliser les futurs bâtisseurs à la transition environnementale » | ULB |
| Développement "transition citoyenne" | HECh |
| Baratza - Compost & Potager à la Plaine | ULB |
| L'année du développement durable à l'IHECS | HEG |